

<p style="text-align: center;"><b><u>REPUBLIQUE</u></b> <b><u>FRANCAISE</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT</b> <b>DE LA HAUTE</b> <b>SAONE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>COMPTE RENDU DU</u></b> <b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b> de la commune de <b>CHAMPEY</b> Séance du 07 11 2017</p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b> en exercice : 15 présents : 13</p> <p><b>Date de convocation :</b> 31:10:2017</p> <p><b>Date d'affichage :</b> 14/11/2017</p>	<p>L'an deux mil dix sept et le 7 novembre à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALLEY Jean Maire.</p> <p><b>Présents :</b> MM. VALLEY – DUVERNOY - LEBOURG – PERRIN – Mmes GENTER - DEL TORCHIO – NGUYEN VAN TUE – MM.BONNET - DEPOIRE – GASIOR - HENRY – PRADA PRADA – THIEBAUD.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mmes HASENFRATZ – ZISKA .</p> <p>Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.</p>
<p><b>1 - Indemnité des élus</b></p> <p>Sur proposition des bénéficiaires, le Conseil Municipal décide d'instaurer l'indice brut terminal de la fonction publique pour le calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, en y appliquant les pourcentages suivants : Maire 18 % Adjoints 8,25 %</p>	
<p><b>2 – Indemnités de conseil allouées au comptable du trésor public</b></p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.</li> <li>- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 %.</li> <li>- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.</li> </ul>	
<p><b>3 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour le renouvellement des équipements du C.P.I.</b></p> <p>Les équipements individuels actuellement en dotation (vestes, pantalons d'intervention, gants, casques ) ne répondent plus aux normes actuelles de protection thermique et mécanique.</p> <p>Vu que les 2 assistants respiratoires isolants (ARI) sont à rénover et qu' il convient de faire l'acquisition d'un détecteur pour le monoxyde de carbone CO, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental pour l'acquisition de ces matériels pour une dépense estimée à 3 000 €.</p>	
<p><b>4 – Admission en non valeur aux budgets Commune et Eau</b></p> <p>Après avoir étudié les pièces, le Conseil Municipal refuse les admissions en non valeur proposées par la trésorerie.</p>	
<p><b>5 – Règlements des services de l'eau et de l'assainissement collectif</b></p> <p>Le Conseil Municipal valide les 2 règlements proposés qui reprennent les conditions d'usage non formalisées concernant les engagements de la commune collectivité distributrice d'eau et collectivité en charge du service de l'assainissement collectif et les conditions d'accessibilité des abonnés aux services.</p> <p>Les règlements sont consultables sur le site de la commune et à la Mairie, il seront remis à chaque nouvel abonné.</p>	
<p><b>6 – Présentation du rapport d'activités 2016 de la C.C.P.H.</b></p>	
<p><b>7 – Présentation du rapport de la CLECT 2017</b></p>	